



MUNICIPALITÉ DE CHÉSÈREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésèrex

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

9/2016

BUDGET 2017

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Budget 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Résumé

L'établissement de ce budget de fonctionnement pour l'année 2017 est basé principalement sur une diminution des recettes fiscales dues aux départs de plusieurs contributeurs importants, mais aussi sur un taux d'imposition de 57 cts par franc à l'Etat, suite à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2017 par le Conseil communal lors de sa séance du 6 octobre 2016.

Le budget 2017 totalise CHF 8'445'127.80 aux charges et CHF 7'448'617.00 aux produits. Le montant total des amortissements obligatoires est de CHF 809'475.00.

Avant amortissements, ce budget dégage un déficit de CHF 187'035.80 soit 2.21 % du montant des charges.

Le déficit après amortissements est de CHF 996'510.80 soit 11.79 % du montant des charges ou 7.74 points d'impôt 2015.

Généralités

Le déficit budgétaire 2017 de CHF 996'510.80 augmente de CHF 88'706.40 par rapport à celui de 2016. Vous constaterez que les raisons de ce changement sont dues aux importantes pertes dans nos revenus fiscaux qui, de ce fait, sont revus à la baisse : pour les personnes morales (- CHF 1'485'000.00), pour les personnes physiques (- CHF 700'000.00), pour les impôts à la source (- CHF 60'000.00), pour les droits de mutation (- CHF 20'000.00) et pour les impôts sur les gains immobiliers (- CHF 40'000.00). Cette situation est un peu rééquilibrée grâce aux diminutions des charges de la péréquation accordées par le Canton pour 2017 d'un montant de CHF 520'877.00 en comparaison aux charges de péréquation nettes 2016 (incluant les remboursements sur 2015). Il nous reste à souhaiter de bénéficier de meilleures rentrées fiscales à l'avenir et de ne pas subir à nouveau d'importantes fluctuations ou réajustements des charges de la péréquation.

Comparaisons générales par chapitre

1. Administration générale

	Budget 2017	Budget 2016
Charges (-)	750'138.00	753'380.60
Produits (+)	108'000.00	110'000.00
Différence (-)	642'138.00	643'380.60
Diminution des charges	1'242.60	

La diminution des coûts de ce dicastère de CHF 1'242.60 est le résultat de plusieurs modifications qui sont expliquées dans les « variations significatives ».

./.

Budget 2017

2. Finances

	Budget 2017	Budget 2016
Charges (-)	1'621'211.00	2'043'703.00
Produits (+)	5'266'700.00	7'544'700.00
Différence (+)	3'645'489.00	5'500'997.00
Diminution de produits	1'855'508.00	

La diminution de produits s'explique par une forte réduction des rentrées fiscales pour les personnes physiques et morales; elle est toutefois atténuée par une diminution de notre participation au fonds de péréquation pour 2017.

3. Domaines et bâtiments

	Budget 2017	Budget 2016
Charges (-)	1'431'467.00	1'533'048.00
Produits (+)	1'448'180.00	1'494'000.00
Différence (+)	16'713.00	39'048.00
Diminution de charges	22'335.00	

La diminution des charges provient aussi de quelques variations dans les produits et d'un contrôle des dépenses.

4. Travaux

	Budget 2017	Budget 2016
Charges (-)	841'609.00	841'678.00
Produits (+)	380'537.00	380'552.00
Différence (-)	461'072.00	461'126.00
Diminution de charges	54.00	

Budget quasi similaire à celui de 2016.

5. Instruction publique et cultes

	Budget 2017	Budget 2016
Charges (-)	939'891.00	960'435.05
Produits (+)	10'500.00	11'500.00
Différence (-)	929'391.00	948'935.05
Diminution de charges	19'544.05	

La diminution des coûts de l'enseignement primaire mais l'augmentation de ceux du secondaire expliquent partiellement cette diminution de charges.

./.

Budget 2017

6. Police

	Budget 2017	Budget 2016
Charges (-)	527'386.00	528'649.90
Produits (+)	234'700.00	217'200.00
Différence (-)	292'686.00	311'449.90
Diminution de charges	18'763.90	

Divers ajustements provoquent cette diminution de charges. Il s'agit notamment d'une diminution prévue des charges de la réforme policière.

7. Sécurité sociale

	Budget 2017	Budget 2016
Charges (-)	2'333'425.80	4'004'861.85
Produits (+)	0.00	0.00
Différence (-)	2'333'425.80	4'004'861.85
Diminution de charges	1'671'436.05	

La diminution de charges provient de la baisse des acomptes de la facture sociale de 46.08099 %.

Variations significatives par rapport au budget 2016

(En règle générale, on ne tient compte que des variations de CHF 5'000.00 ou plus)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**13 Service du personnel et des assurances****13.304.00 Caisse de pension LPP**

Une diminution de prime est envisagée due à un changement de Caisse de pension dès le 1^{er} janvier 2017.

14 Service des intérêts généraux**14.310.01 Journal communal**

Une somme de CHF 10'000.00 est prévue afin de développer et réaliser la mise en route d'un « journal communal » dans le courant de 2017.

14.351.00 Part à charges cantonales – Transports

Prévision budgétaire pour 2017 fournie par le Canton, inférieure de CHF 4'000.00 au budget 2016.

14.352.00 Part. à charges du Conseil Régional

Budget pour la cotisation annuelle de CHF 20.00 par habitant et d'éventuelles participations qui seront versées au fur et à mesure des nécessités.

./.

Budget 2017

- 2. FINANCES**
- 21. Impôts**
- 21.400.00 Impôts personnes physiques**
Diminution de CHF 700'000.00 en tenant compte du départ d'un contribuable et du ralentissement de la conjoncture.
- 21.400.30 Impôt à la source**
Diminution de CHF 60'000.00 afin de correspondre au mieux aux recettes comptabilisées en 2015.
- 21.401.00 Impôts personnes morales**
Diminution de CHF 1'485'000.00 en fonction du départ de notre commune de deux sociétés importantes et de la projection d'une recette minimale.
- 21.404.00 Droits de mutation**
Diminution de CHF 20'000.00 en tenant compte de la difficulté à prévoir les encaissements effectifs (voir comptes 2015).
- 21.441.00 Impôts sur les gains immobiliers**
Diminution de CHF 40'000.00 en tenant également compte de la difficulté à prévoir les encaissements réels.
- 22. Service financier**
- 22.321.00 Intérêts des dettes à court terme**
Diminution de CHF 5'000.00 avec le projet de maintenir l'Avance à Terme Fixe (ATF) au maximum actuel et si possible au même taux intéressant.
- 22.352.00 Fonds de Péréquation**
Diminution de CHF 416'492.00. Etant donné les départs de contribuables importants en 2016, le Canton a accepté de tenir compte de certaines diminutions de revenus fiscaux pour le calcul du fonds de péréquation ainsi que de la facture sociale 2017, lesquels sont normalement basés sur les comptes 2015.
Pour rappel, sur ce compte, en 2016, le Canton nous a rétrocédé un montant de CHF 286'687.00 qui résulte du décompte final 2015 (basé sur les comptes 2013).
- 3. DOMAINES & BÂTIMENTS**
- 32. Terrain**
- 31.314.00 Entretien des terrains + chemins AF**
Diminution de CHF 4'000.00 étant donné la clôture du dossier des chemins AF.
- 31.423.00 Droits de superficie et Location de terrains**
Augmentation de CHF 4'000.00 pour une adaptation aux comptes 2015.
- 32. Forêts**
- 32.314.35 Entretien route de la Dôle**
Diminution de charges de CHF 10'000.00, selon le budget forestier.
- 32.331.00 Amortissements Forêts Patr. Administratifs**
Diminution de CHF 32'164.00 en raison de la fin des amortissements suivants : Télésiège Dappes/La Dôle, achat du Refuge de Combe Gelée et route Baraque à Küffer.
- 32.435.00 Vente de bois**
Augmentation de CHF 5'550.00, selon le budget forestier.

./.

Budget 2017

- 32.451.01 Part du Canton – Route de la Dôle**
Diminution de CHF 10'000.00, selon le budget forestier. Frais moins importants pour l'entretien de la route, donc participation cantonale diminuée.
- 35. Bâtiments**
- 35.314.00 Entretien des bâtiments**
Diminution de CHF 20'000.00 pour les frais d'entretien.
- 35.330.00 Amortissements Patrimoine Financier**
Diminution de CHF 30'126.00 correspondant au montant de la dernière tranche d'amortissement de la mise en conformité de La Couronne en 2016.
- 35.423.70 Rev. bât. patr. fin. Piscine - Chauffage**
Diminution de CHF 20'000.00 pour adaptation au montant comptabilisé en 2015.
- 35.427.40 Rev.bât. patri. Adm. Ecole/ Locations**
Diminution de CHF 20'593.00 selon le budget de l'AEE pour les locations 2017.
- 35.436.00 Remb.de charges s/locations AEE**
Diminution de CHF 9'827.00 également selon le budget de l'AEE pour les locations 2017.
- 4. TRAVAUX**
- 43. Routes**
- 43.312.00 Eclairage public – Electricité et Entretien**
Diminution de CHF 5'000.00 par rapport au budget 2016 afin d'être mieux en adéquation avec les comptes 2015.
- 43.331.00 Amortissements Routes Patr. Administratif**
Augmentation de CHF 7'526.00 correspond à la différence entre l'amortissement de la « signalisation zones à 30 km/h » de CHF 1'505.00 finalisé en 2016 et la 1^{ère} tranche de l'amortissement sur 10 ans de la « Mise en conformité éclairage public » de CHF 9'031.00.
- 44. Parcs, promenades, cimetière**
- 44.313.00 Fournitures et marchandises**
Diminution de CHF 2'000.00 pour adaptation au montant comptabilisé en 2015.
- 45. Ordures ménagères & décharge**
- 45.331.00 Amortissements Déchèterie patr. Administratif**
Diminution de CHF 6'552.00 correspondant à la fin de l'amortissement de « Rénovation STEP/Portail Asse » finalisé en 2016.
- 45.434.00 Taxes forfaitaires déchets annuelles**
Réajustement de la taxe forfaitaire à facturer aux habitants pour 2017 en fonction des comptes « ordures ménagères et décharge » de l'année 2016. Un préavis pour la modification d'un article du règlement communal sur la gestion des déchets vous sera présenté lors de ce conseil.
- 45.434.02 Rétrocession s/ventes de sacs poubelles**
Diminution de CHF 5'000.00. Cette rétrocession de la société Tridel S.A. sur la vente des sacs poubelles, proportionnelle au poids des déchets ramassés à Chésérèx, est revue à la baisse conformément aux comptes 2015.

./.

Budget 2017

46. Réseau d'égouts, d'épuration**46.331.00 Amortissements Egouts-Epuration patr. Administratif**

Augmentation de CHF 4'579.00 correspondant à la différence de l'amortissement annuel du compte « Canalisation EC-EU Chalamont-Rte Dôle » afin de modifier la durée d'amortissement à 30 ans et non plus à 80 ans, durée qui n'est d'ailleurs pas réglementaire.

46.352.00 Participation à l'association (STEP)

Augmentation de CHF 20'000.00 pour tenir compte d'une nouvelle taxe fédérale perçue auprès des propriétaires des STEP afin de « financer le subventionnement des investissements initiaux visant à réduire les micropolluants dans les STEP »; cette taxe est de l'ordre de CHF 9.00 par habitant/par année pour tous les habitants raccordés à une STEP. Pour notre commune cela représente environ CHF 11'000.00.

46.380.00 Attribution Fonds recettes affectées Epuration

Diminution de CHF 32'029.00 car ce compte doit être équilibré et l'excédent de recettes est attribué au Fonds de Réserve 9280.40 qui apparaît au Bilan.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**51. Enseignement primaire****51.352.00 Part. à charges Communales – AEE Primaire**

Diminution de CHF 39'887.50 selon le budget transmis par l'AEE.

52. Enseignement secondaire**52.352.00 Part. à charges Communales – AEE Secondaire**

Augmentation de CHF 20'155.95 selon le budget transmis par l'AEE.

58. Temples et Cultes**58.352.00 Part à des communes**

Diminution de CHF 2'000.00 pour notre participation prévue à travaux dans les salles de paroisse de Crassier et Gingins.

6. POLICE**60. Administration****60.352.00 Solde en faveur des Communes participantes**

Augmentation de CHF 19'000.00. Le bénéfice dégagé entre les charges et les revenus du Service intercommunal de notification des actes de poursuites est redistribué aux communes partenaires de l'association.

Pour votre information, dès le 1^{er} janvier 2017, la commune de Marchissy sera la 33^e commune à rejoindre ce service.

60.452.00 Participation de l'Office des Poursuites

Augmentation de CHF 20'000.00 afin d'être mieux en adéquation avec la progression des avis de notification à traiter.

./.

Budget 2017

61. Corps de police**61.351.00 Part. à charges Cantonales – Réforme policière**

Diminution de CHF 16'919.00 correspondant au montant annoncé par le Canton pour 2017. Notre part due pour la réforme policière 2017 est calculée sur la base du décompte final 2015, lequel dégage, pour Chésereux, un remboursement de CHF 32'482.00 qui nous a été restitué récemment.

7. SÉCURITÉ SOCIALE**71. Service social****71.352.00 Part. à charges AEE But optionnel**

Augmentation de CHF 42'160.95. Montant budgété de CHF 156.99 par habitant pour 2017.

72. Prévoyance sociale cantonale**72.351.00 Part. à charges Cantonales – Facture Sociale**

Diminution de CHF 1'713'646.00. Comme expliqué pour le compte 22.352.00, le Canton, connaissant les départs de contribuables importants dans notre commune en 2016, a également accepté de tenir compte de certaines diminutions de revenus fiscaux pour le calcul de la facture sociale 2017, lesquels sont normalement basés sur les comptes 2015.

Pour rappel, sur ce compte, en 2016, le Canton nous a rétrocédé un montant de CHF 1'307'011.00 qui résulte du décompte final 2015 (basé sur les comptes 2013).

Conclusion

Comme dans les années précédentes, notre marge de manœuvre budgétaire est très restreinte, principalement en raison des charges péréquatives. Pour 2017, ces dernières sont exceptionnellement en diminution, grâce aux divers entretiens que nous avons eus avec les autorités cantonales suite aux départs de Chésereux de contribuables importants. Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri de réajustements et, très certainement, à nouveau d'augmentations substantielles dans le domaine des prestations sociales, la situation économique actuelle ne s'orientant pas vraiment vers une dynamique très positive. D'autre part, les implications péréquatives de la future RIE III ne sont pas encore connues !

Il faut aussi répéter qu'une partie non négligeable de notre déficit est due aux importants amortissements que nous faisons sur les divers investissements réalisés depuis plusieurs années pour l'amélioration de nos infrastructures. Cet élément, purement comptable, n'a heureusement pas d'influence sur notre trésorerie, laquelle est pourtant souvent très limitée. La charge de notre dette actuelle, une avance à terme fixe (ATF) de CHF 1'500'000.00 est encore minime grâce aux intérêts actuellement très bas.

Notre nouveau taux d'imposition de 57 cts est certes une amélioration, toutefois, il n'est pas exclu qu'à l'avenir, nous soyons contraints de revenir avec une demande de réajustement afin d'arriver à un équilibre entre nos charges et nos revenus.

./.

Budget 2017

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 8 décembre 2016
- vu le préavis municipal 9/2016
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2017, tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 novembre 2016 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

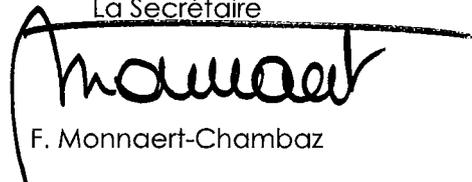
La Syndique



M. Locatelli



La Secrétaire



F. Monnaert-Chambaz

Annexes

Budget 2017

Tableau des amortissements budgétaires

Plan des dépenses d'investissements, législature 2016-2021 (pour information uniquement)

Comparaisons du compte de fonctionnement